



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

IMPÔT SUR LE REVENU

Bénéfices industriels et commerciaux

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01012007	Régime "simplifié d'imposition" <input checked="" type="checkbox"/> ou "réel normal" <input type="checkbox"/>	(cocher la ou les cases correspondantes)
et clos le	31122007	Option pour la comptabilité super-simplifiée <input type="checkbox"/> TVA <input checked="" type="checkbox"/>	

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration	SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES 14 Rue Adoue BP 139 64404 OLORON STE MARIE	Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du domicile de l'exploitant si elle est différente de l'adresse de la direction de l'entreprise :
---	--	---

A IDENTIFICATION

EURL ETAPE CHARBEL

Identification du destinataire

Cami Dou Mouli

64190 NAVARRENX

651	305609	44105324600019
Insp./IFU	N° dossier	N° Siret

B DIVERS

Activités exercées (souligner l'activité principale)

Gîte, Location salle

Personne inscrite au répertoire des métiers (cochez la case)

Préciser : l'ancienne adresse en cas de changement :

le téléphone : 05.59.66.07.25

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (voir renvois page 4)

	Col. 1	Col. 2
1 Résultat fiscal Bénéfice col. 1, Déficit col. 2 (report XN ou XO du 2058 A ou 370 ou 372 du 2033 B)	12 466	
2 Revenus de valeurs et capitaux mobiliers (compris dans les résultats ci-dessus)		
- Revenus exonérés de l'impôt sur le revenu	a	
à déduire : quote-part des frais et charges correspondants ①	b	
revenus nets exonérés (a - b)	c	
- Revenus soumis à l'impôt sur le revenu ②	d	
	Total c + d	
3 Total	12 466	
4 Bénéfice imposable (col. 1 - col. 2) ou Déficit déductible (col. 2 - col. 1) ③	12 466	

5 Plus-values ② taxées selon les règles prévues pour les particuliers ④

à long terme imposables au taux de 16 % ④

à long terme dont l'imposition est différée de 2 ans (art. 39 quinquies I-1 du CGI) ④

à court terme et à long terme exonérées ④ bis

dont plus values à long terme exonérées (art. 151 septies A du CGI) ④ ter

6 Entreprises nouvelles art. 44 sexies ou **implantées en zones franches urbaines** art. 44 octies ou **en zone franche Corse** art. 44 décies

Exonération ou abatement pratiqué ⑤ sur les plus-values à long terme imposables aux taux de 16 %

sur le bénéfice

Jeune entreprise innovante (art. 44 sexies A)

Pôle de compétitivité (art. 44 undecies)

Autres dispositifs ⑤ bis

7 Imputations

afférentes aux revenus de valeurs mobilières ② ⑥

Montant du crédit d'impôt en faveur de la recherche ⑦

Crédit d'impôt en faveur de la formation des dirigeants

Crédit d'impôt famille

Crédit d'impôts pour adhésion à un groupe de prévention agréée ⑩

Crédit d'impôts pour investissement en Corse ①

Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage ⑧

Autres imputations ⑫

8 BIC non professionnels ⑨

Calcul effectué sur le tableau n° 2031 ter

a - BÉNÉFICE

b - DÉFICIT

c - PLUS-VALUE

Facilitez-vous l'impôt et faites vos démarches sur internet avec le site www.impots.gouv.fr

Nom, adresse, téléphone, télécopie :

- du comptable et/ou du conseil *

- du C.G.A.

n° d'agrément du CGA

Sarl ARRAOU et ASSOCIES 5 T Rue des Capucins 64300 ORTHEZ

05 59 67 12 40 05 59 69 15 21

Visa et cachet des membres de l'Ordre des experts comptables **

* Préciser dans le cadre ci-dessus s'il fait ou non partie du personnel salarié de l'entreprise (S : Salarié, I : Indépendant).

** Lorsque l'adhérent d'un centre de gestion agréé a opté pour la procédure TDFC (adhésion globale), la partie relative au visa de l'expert-comptable devra comporter les informations suivantes : Nom de l'expert-comptable et du cabinet d'expertise comptable, n° SIRET du cabinet.

A NAVARRENX, le

Signature et qualité du déclarant

La charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité. Disponible sur www.impots.gouv.fr et auprès de votre service des impôts

QUADRATUS Informatique

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2031

Désignation de l'entreprise EURL ETAPE CHARBEL

et date de clôture de l'exercice :

(A ne remplir que sur les exemplaires en continu)

31122007

D RÉPARTITION DES BÉNÉFICES ET DES DÉFICITS DES SOCIÉTÉS

(voir renvois page 4)

Ce cadre ne concerne que les sociétés en nom collectif et assimilées, les sociétés en commandite simple, les sociétés en participation et les sociétés créées de fait qui n'ont pas opté pour le régime fiscal des sociétés de capitaux, les sociétés à responsabilité limitée et les sociétés en commandite simple de caractère familial ayant opté pour le régime fiscal des sociétés de personnes, ainsi que les groupements d'intérêt économique et les sociétés de copropriétaires de navires. (art. 48-1 et 48-2 ann. III au CGI).

(Si ce cadre est insuffisant, joindre à la présente déclaration un état du même modèle)

1 Identification, adresse, qualité (associé, associé-gérant, etc.) des associés, personnes physiques ou morales	2 BIC "B" ou BIC non profes- sionnels "M"	3 Quote-part du bénéfice ou du déficit à prendre en consi- dération pour le calcul de la base d'imposition à l'impôt sur le revenu ou, éventuelle- ment à l'impôt sur les sociétés	4 Quote-part des plus-values imposables au taux réduit
FOURNIER Jacques Associé Gérant Cami Dou Moul 64190 NAVARRÈNX	B	12 466	

Sociétés en commandite simple 4 montant des bénéfices distribués aux commanditaires au cours de l'année

E BIC NON PROFESSIONNELS

Ce cadre concerne :

1 - les résultats des loueurs en meublés non professionnels (personnes non inscrites en qualité de loueur en meublé au RCS et qui réalisent des recettes annuelles inférieures à 23 000 € ou qui retirent de cette activité moins de 50 % de leurs revenus ; seuls sont concernés les loueurs en meublés non professionnels qui ont renoncé au bénéfice du régime micro-entreprise) et des membres non professionnels de copropriété de cheval de course ou d'étalon, quelle que soit la date à laquelle les activités ont été créées ;

2 - pour leur montant total, les résultats des autres activités industrielles ou commerciales exercées à titre non professionnel et créées, étendues ou adjointes à compter du 1er janvier 1996. Sont exercées à titre non professionnel les activités qui ne comportent pas la participation personnelle, continue et directe de l'un des membres du foyer fiscal à l'accomplissement des actes nécessaires à ces activités ;

3 - une fraction du résultat des activités mentionnées au 2 créées, étendues ou adjointes avant le 1er janvier 1996, correspondant aux investissements réalisés à compter de cette date.

Remarque : coexistence au sein d'une même entreprise d'une activité exercée à titre professionnel et d'une activité exercée à titre non professionnel mentionnée au 1 à 3 ci-dessus.

Le résultat de l'activité exercée à titre non professionnel doit faire l'objet d'une déclaration séparée sauf s'il s'agit de la quote-part de résultat d'une copropriété de cheval de course ou d'étalon ou si l'activité consiste en la location meublée non professionnelle ou est exercée dans le cadre d'une société de personnes. Dans ces derniers cas, le résultat de l'activité exercée à titre non professionnel est déclaré ligne 8 du tableau n° 2031 tandis que le résultat de l'activité professionnelle figure ligne 4 de ce tableau.

Préciser, dans une note jointe à la présente déclaration, les éléments retenus pour la détermination du résultat de l'activité non professionnelle lorsque ceux-ci ont été portés aux lignes WQ et XG du tableau n° 2058 A ou lignes 330 et 350 du tableau n° 2033 B. Une note distincte sera rédigée pour chaque activité non professionnelle.

Les membres de copropriétés de navire non professionnels doivent mentionner leur quote-part dans les résultats de la copropriété, diminuée de l'amortissement de leur part des frais financiers supportés pour cette acquisition ; un tableau d'amortissement, dont le modèle figure dans l'instruction du 16 janvier 1996 (BOI 4 G-1-96), doit être joint à la présente déclaration.

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2031

Désignation de l'entreprise **EURL ETAPE CHARBEL**

et date de clôture de l'exercice :

(A ne remplir que sur les exemplaires en continu)

31122007

Détermination du résultat de l'exercice

	Bénéfice	Déficit	Plus-value
Locations meublées non professionnelles ou membres non professionnels de copropriétés de cheval de course ou d'étalon			
Autres BIC non professionnels			
Résultat avant imputation des déficits antérieurs	à reporter case 8a	à reporter case 8b	à reporter case 8c

F RELEVÉ DE CERTAINS FRAIS GÉNÉRAUX

Cette rubrique ne concerne que les entreprises individuelles elle doit être remplie lorsque ces frais excèdent, par exercice ; 3 000 € pour les cadeaux ou 6 100 € pour les frais de réception

1 Les autres entreprises doivent utiliser le cas échéant le relevé de frais généraux n° 2067.

Montant des :

- Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 30 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises).
- Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement.

Exercice

G AFFECTATION DES VOITURES DE TOURISME

figurant à l'actif de l'entreprise ou dont celle-ci a assumé les frais d'entretien. Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle.

Voitures affectées aux dirigeants ou aux cadres

Voitures utilisées pour les besoins généraux de l'exploitation

Caractéristiques 2	Nom, qualité et adresse de la personne à laquelle la voiture est affectée	Propriétaire 3	Caractéristiques 2	Service auquel la voiture est affectée	Propriétaire 3

2 Veuillez indiquer la marque et la puissance de la voiture.

3 Veuillez préciser si l'entreprise est ou non propriétaire du véhicule (mention P ou NP, selon le cas).

H DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les D.A.D.S. et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur la DADS 1 ou modèle 2460 de 2007, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A. Ils doivent être, le cas échéant, majorés des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

Montant des prélèvements financiers effectués à titre personnel au cours de l'exercice (*)

Montant des apports en capital ou des versements en compte courant faits au cours de l'exercice (*)

(*) A remplir par les entreprises passibles de l'impôt sur le revenu et dispensées de bilan.

PLUS-VALUES ACQUISES EN FRANCHISE D'IMPÔT

Cette rubrique concerne les entreprises qui optent pour le régime simplifié d'imposition et qui entendent se placer sous le régime d'exonération des plus-values. En exerçant pour la première fois l'option pour le régime simplifié elles peuvent déterminer, en franchise d'impôt, les plus-values acquises à la date de prise d'effet de cette option pour les éléments non amortissables de leur actif immobilisé.

Dans cette hypothèse, il conviendra de joindre à la déclaration 2031 une note rédigée sur papier libre portant indication détaillée de la nature et de la valeur des éléments non amortissables réévalués et de la méthode de réévaluation.

Nature des immobilisations non amortissables	Valeur réévaluée	Prix d'acquisition	Plus-value 4

4 Il convient de reporter chaque année le montant de la plus-value acquise en franchise d'impôt.

Désignation de l'entreprise	EURL ETAPE CHARBEL		Néant <input type="checkbox"/> *
Adresse de l'entreprise	Cami Dou Mouli		64190 NAVARRENX
Numéro SIRET *	4 4 1 0 5 3 2 4 6 0 0 0 1 9		
Durée de l'exercice en nombre de mois *	1 2	Durée de l'exercice précédent *	1 2

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le				
				3 1 1 2 2 0 0 7		3 1 1 2 2 0 0 6				
ACTIF		Brut 1		Amortissements - Provisions 2		Net 3		Net 4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010		012						
	Fonds commercial *									
	Autres *	014		016						
	Immobilisations corporelles *	028	23 112	030	4 597	18 515		9 374		
	Immobilisations financières * (1)	040		042						
Total I (5)		044	23 112	048	4 597	18 515		9 374		
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052						
	Marchandises *	060		062						
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066						
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068		070					
		Autres * (3)	072	9 756	074		9 756		3 691	
	Valeurs mobilières de placement	080		082						
	Disponibilités	084	1 905	086		1 905		1 344		
	Charges constatées d'avance *	092	348	094		348		1 803		
	Total II		096	12 009	098		12 009		6 839	
	Total général (I+II)		110	35 121	112	4 597	30 524		16 212	

		PASSIF		Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		7 700		7 700		
	Ecarts de réévaluation	124						
	Réserve légale	126		770		770		
	Réserves réglementées*	130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131						
	Report à nouveau	134		4 455		(80)		
	Résultat de l'exercice	136		12 466		4 535		
	Provisions réglementées	140						
	Total I		142		25 392		12 925	
	Provisions pour risques et charges		Total II	154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164						
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		605		1 007		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169		4 527		2 281		
	Produits constatés d'avance	174						
Total III		176		5 132		3 287		
Total général (I + II + III)		180		30 524		16 212		

RENNVOIS							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	11 301
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	6 696		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302, Septies A bis du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise		Exercice N clos le							Exercice N-1 clos le						
		EURL ETAPE CHARBEL		3 1 1 2 2 0 0 7							3 1 1 2 2 0 0 6						
A - RÉSULTAT COMPTABLE												Néant					
												1		2			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210												
	Production vendue		215		214												
	Production stockée *		217		218							52 575					
	Production immobilisée *				222												
	Subventions d'exploitation reçues				224												
	Autres produits				226												
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				230							2					
					232							52 577					
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234												
	Variation de stock (marchandises) *				236												
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238							4 581					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240												
	Autres charges externes * :				242							26 078					
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle * 243 669)				244							1 826					
	Rémunérations du personnel *				250							1 089					
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252							4 116					
	Dotations aux amortissements *				254							2 160					
	Dotations aux provisions				256												
Autres charges		259		262							315						
		260									235						
Total des charges d'exploitation (II)				264							40 165						
				270							12 412						
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)												270		3 925			
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)				280							63					
	Produits exceptionnels (IV)				290							696					
	Charges financières (V)				294							0					
	Charges exceptionnelles (VI)				300							9					
	Impôts sur les bénéfices * (VII)				306												
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)												310		12 466			
B - RÉSULTAT FISCAL												312		12 466			
Report le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2												314					
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316												
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318												
	Provisions non déductibles *				322												
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)				324												
Dédutions	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247				330												
	Entrepr. nouvelles (44. sexies) 986		zones franches urbaines (44. octies) 987		zones franches Corse (44. décies) 988							342					
	Reprise d'entrepr. en diff. culte (44. septies) 981		Jeune entreprise innovante (44. sexties A) 989		Pôle de compétitivité (44. undécies) 990												
	Divers* (dont : Investissements outre-mer 344		créance due au report en arrière du déficit * 346									350					
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS												352		12 466		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				356												
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :				360												
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS												370		12 466			
Bénéfice col. 1 Déficit col. 2												372					
Primes et cotisations complémentaires facultatives 381		Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant* : 380		3 764		n° du centre de gestion agréé :					388						
Montant de la T.V.A. collectée 374		3 898		Effectif moyen du personnel* : 376		0		dont apprentis : 0		handicapés : 0							
Montant de la T.V.A. déductible sur biens et services (sauf immobilisations) : 378		4 647		Montants des prélèvements personnels de marchandises* 399													

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

QUADRATUS Informatique

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL ETAPE CHARBEL

Néant *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
		ACTIF IMMOBILISÉ								
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430	3 202	432	11 301	434		436	14 503	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	1 144	442		444		446	1 144	
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470	7 465	472		474		476	7 465	
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490	11 811	492	11 301	494		496	23 112	

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES								
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520	785	522	443	524		526	1 228	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	973	532	139	534		536	1 112	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
	Matériel de transport	550		552		554		556		
	Autres immobilisations corporelles	560	680	562	1 578	564		566	2 257	
TOTAL		570	2 437	572	2 160	574		576	4 597	

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(15% et 0% (1) pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
	Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values		
						Court terme *	Long terme	
							15 % ou 16 %	0 %
1	2	3	4	5	6	7	8	
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL		578	580	582	584	586	587	589
Régularisations						590	594	595
Résultat net de la concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)							591	
TOTAL						596	597	599

(1) Le taux de 0% s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2007 pour les plus-values sur titres de participations (ou 8% en cas d'exercice ouvert avant le 01-01-2007)

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL ETAPE CHARBEL

Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A		NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607			
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616			
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636			
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646			
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656			
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666			
TOTAL		680		682		684		686			

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982
Déficits imputés	983
Déficits reportables	984
Déficits de l'exercice	860
Total des déficits restant à reporter	870

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III du C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1) Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL

VILLE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

QUADRATUS Informatique

DETAIL LIASSE 2033-A

ACTIF	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2007	12	31/12/2006	12	Euros	%
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	18 515		9 374		9 141	97.52
21350000 Installation générale agencem	14 503		3 202		11 301	352.97
21540000 Matériel industriel	1 144		1 144			
21830000 Matériel bureau , informatique	3 524		3 524			
21840000 Mobilier	3 941		3 941			
28135000 Amort.AAI des constructions	1 228		785		443	56.52
28154000 Amort. matériel industriel	1 112		973		139	14.23
28183000 Amort. matériel de bureau	1 818		634		1 184	186.65
28184000 Amortissement mobilier	440		45		394	868.94
TOTAL I	18 515		9 374		9 141	97.52
AUTRES CREANCES	9 756		3 691		6 064	164.29
44567000 Crédit de T.V.A. à reporter	162		71		91	128.17
44583000 Rembourst taxe sur CA demandé	2 875		3 603		728	20.21
45500000 Associés Comptes courants	6 696				6 696	
46870000 Produits à recevoir	23		17		5	30.23
DISPONIBILITES	1 905		1 344		561	41.77
51210000 Banque Caisse d'Epargne	1 513		924		588	63.68
53000000 Caisse	393		420		27	6.45
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	348		1 803		1 455	80.71
48600000 Charges constatées d'avance	348		1 165		817	70.15
48663050 CCA réajust cot vieill. 2005			638		638	100.00
TOTAL II	12 009		6 839		5 170	75.61
TOTAL GENERAL	30 524		16 212		14 311	88.28

DETAIL LIASSE 2033-A

PASSIF	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2007	12	31/12/2006	12	Euros	%
CAPITAL SOCIAL OU INDIVIDUEL	7 700		7 700			
10100000 Capital	7 700		7 700			
RESERVE LEGALE	770		770			
10610000 Réserve légale	770		770			
REPORT A NOUVEAU	4 455		80		4 535	NS
11000000 Report à nouveau(solde crédit)	4 455				4 455	
11900000 Report à nouveau (solde débit)			80		80	100.00
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	12 466		4 535		7 931	174.87
TOTAL I	25 392		12 925		12 466	96.45
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	605		1 007		401	39.89
40100000 Fournisseurs	605		1 007		401	39.89
AUTRES DETTES	4 527		2 281		2 246	98.51
43860000 Autres charges à payer	4 527				4 527	
43861060 CAP Réajust. Urssaf 2006			281		281	100.00
43862060 CAP réajust. maladie 2006			237		237	100.00
43863060 CAP réajust. vieillesse 2006			488		488	100.00
45500000 Associés Comptes courants			1 275		1 275	100.00
TOTAL III	5 132		3 287		1 845	56.13
TOTAL GENERAL	30 524		16 212		14 311	88.28

DETAIL LIASSE 2033-B

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2007	12	31/12/2006	12	Euros	%
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	52 575		43 868		8 707	19.85
70600200 Prestations à 5.5 %	45 439		36 418		9 021	24.77
70600300 Prestations à 19.6 %	7 135		7 366		231	3.13
70830000 Locations diverses			84		84	100.00
AUTRES PRODUITS	2		5		3	54.09
75800000 Prodt divers gestion courante	2		5		3	54.09
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	52 577		43 873		8 704	19.84
ACHATS DE MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	4 581		4 856		274	5.65
60220100 Achats repas traité	3 608		4 054		446	11.00
60220200 Achats alimentaires 5.50 %	678		584		94	16.08
60220300 Achats alimentaires 19.60 %	295		218		78	35.61
AUTRES CHARGES EXTERNES	26 078		31 640		5 562	17.58
60610000 Fournitures non stockables-eau	1 742		3 130		1 388	44.36
60612000 Achats d'électricité	713				713	
60631000 Fournitures d'entretien	471		489		18	3.59
60632000 Fournitures petit équipement	2 671		7 629		4 958	64.99
60640000 Fournitures administratives	172		494		323	65.26
60680000 Autres matières et fournitures	308		318		10	3.16
61300000 Locations	72				72	
61320000 Locations immobilières	13 445		13 445			
61520000 Ent. Rép. sur biens immobiliers			955		955	100.00
61550000 Ent. Rép. sur biens mobiliers			175		175	100.00
61560000 Maintenance	1 308				1 308	
61610000 Multirisques	590		332		258	77.49
61810100 Documentation à 5.5 %	12				12	
62260000 Honoraires	1 784		1 100		684	62.18
62270000 Frais d'actes et contentieux	88				88	
62280000 Rémunérations d'intermédiaires	1 416		2 232		816	36.55
62300000 Publicité, publications	636		596		40	6.71
62380000 Divers-pourboires,dons courant			30		30	100.00
62410100 Port sur achats TTC	3				3	
62700000 Services bancaires et assimilé	279		216		63	29.18
62810000 Concours divers (cotisations.)	368		499		131	26.24
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1 826		938		888	94.67
63330000 Format Professionnelle continu	48				48	
63511000 Taxe professionnelle	669		657		12	1.83
63710000 CSG déductible			281		281	100.00
63781000 CSG déductible	1 109				1 109	
REMUNERATIONS DU PERSONNEL	1 089				1 089	
64111000 Salaires bruts CETPE	1 089				1 089	
CHARGES SOCIALES	4 116		974		3 142	322.61
64550000 Cotisations sociales CETPE	352				352	
64610000 Urssaf Exploitant	636				636	
64620000 Maladie exploitant	690		237		453	191.14
64630000 Vieillesse Exploitant	2 438		737		1 701	230.80

DETAIL LIASSE 2033-B

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2007	12	31/12/2006	12	Euros	%
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS						
68112000 Dot. amort. Immob corporelles	2 160		1 305		855	65.50
	2 160		1 305		855	65.50
AUTRES CHARGES						
65110000 Redevance concession brevet		315		235	80	34.11
65180000 Autre droit, valeur similaire				232	232	100.00
65800000 Chge diverse gestion courante		313			313	
		2		3	1	33.45
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		40 165		39 947	217	0.54
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION		12 412		3 925	8 487	216.21
PRODUITS FINANCIERS						
76800000 Autres produits financiers		63		17	46	265.32
		63		17	46	265.32
PRODUITS EXCEPTIONNELS						
77180000 Autres produits exceptionnels				696	696	100.00
77520000 Pds cession Immob corporelles				495	495	100.00
				201	201	100.00
CHARGES FINANCIERES						
66160000 Intér banc, et opérat.financem				0	0	100.00
				0	0	100.00
CHARGES EXCEPTIONNELLES						
67120000 Pénalité, amende fisc.pénalité		9		103	94	91.25
67520000 V.C Immobilisat corporelles		9			9	
				103	103	100.00
2 - BENEFICE OU PERTE (Produits - Charges)		12 466		4 535	7 931	174.87

